



SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

21 JUIN 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Ajustements budgétaires

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Actions entreprises suite aux observations sur les exercices 2016 - 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative permet à l'Assemblée départementale de réajuster ses prévisions de dépenses et de recettes au cours de l'année.

Cette première décision modificative est ainsi marquée par une hausse de certains dispositifs d'aide :

+ 158 209 € pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat

+ 41 000 € pour le Fonds d'animation cantonal (FAC). Ce dispositif permet de soutenir les projets et événements participant à la dynamique culturelle et associative locale.

Une aide exceptionnelle remboursable de 200 000 € est également attribuée au Syndicat mixte du Pic du Midi pour la refonte de ses espaces de visite.

Le budget du Département se maintient à l'équilibre grâce à la réduction de certaines dépenses (ajustement de la participation du Département au Syndicat mixte Pyrénia), à l'augmentation prévisionnelle de certaines dotations et à l'utilisation d'une partie des réserves constituées lors du vote du budget primitif.

INFORMATION SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LE DÉPARTEMENT SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En 2023, la Chambre régionale des Comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Département des Hautes-Pyrénées pour les exercices 2016 à 2021. **Ce rapport a souligné une situation financière consolidée, une réduction de l'endettement et une stabilité des effectifs sur les 5 années étudiées.**

La CRC a toutefois communiqué au Département une liste de 8 recommandations concernant l'amélioration de certains points de sa gestion. Celles-ci concernent essentiellement la modernisation des outils de gestion de la paye, des ressources humaines, du suivi des marchés publics.

L'Assemblée départementale est appelée à prendre acte des actions entreprises suite aux recommandations de la Chambre. **Les 8 recommandations de la CRC ont ainsi toutes été mises en œuvre**

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES

Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr